

Ministry of Education
Transfer Payments and
Financial Reporting Branch

21st Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto, Ontario M7A 1L2
Tel.: (416) 327-9356
Fax: (416) 325-2007
Email: Andrew.Davis@edu.gov.on.ca

Ministère de l'Éducation
Direction des paiements de transfert
et des rapports financiers

21^e étage, édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto, Ontario M7A 1L2
Tél. : (416) 327-9356
Télééc.: (416) 325-2007
Courriel: Andrew.Davis@edu.gov.on.ca



2008: SB09

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Surintendantes et surintendants des affaires et des finances

EXPÉDITEUR : Andrew Davis
Directeur
Direction des paiements de transfert et des rapports financiers

DATE : Le 10 avril 2008

OBJET : Prévisions budgétaires de 2008-2009

J'ai le plaisir de vous informer que les prévisions budgétaires de 2008-2009 et les instructions indiquant les changements apportés cette année sont affichés dans le site Web des rapports financiers à <http://tpfr.edu.gov.on.ca>, dans la rubrique « Prévisions budgétaires ».

La plate-forme .NET est maintenant dans l'application du SIFE et certaines mises à jour ont été effectuées dans les serveurs afin d'améliorer le rendement général du SIFE. Par conséquent, le temps de réponse devrait être réduit au fil de la navigation dans les présentations. Certains changements ont aussi été apportés dans l'interface utilisateur, mais nous les avons voulus minimales afin que les conseils n'aient pas à se familiariser de nouveau avec le système pour préparer leurs présentations financières.

Comme l'indique la note de service 2008:B02, quand les négociations collectives qui se déroulent actuellement seront terminées, la Subvention pour les besoins des élèves (SBE) de 2008-2009 pourrait être encore améliorée. En ce qui concerne la planification, les conseils ont intérêt à tenir compte des fonds engagés à la suite de la conclusion de la convention collective dans le cadre de 2004-2008, c.-à-d., la hausse de 0,7 pour cent et la majoration du temps de préparation du personnel enseignant général et spécialisé de l'élémentaire. Il faudrait également effectuer les redressements appropriés lors de la planification des budgets actuels afin de tenir compte de toute éventualité découlant des différences entre les salaires actuels et les repères du financement.

Principales modifications apportées aux formulaires des prévisions financières

Voici les principales modifications apportées cette année aux formulaires des prévisions financières :

- Mises à jour liées à l'engagement du gouvernement envers la hausse de 0,7 pour cent et la majoration du temps de préparation à l'élémentaire prévus dans la convention collective cadre actuelle.
- Changements découlant des améliorations du financement (p. ex., avantages sociaux, améliorations des programmes, utilisation communautaire des installations scolaires, etc.) et des subventions suivantes qui ont été transférées de la section « Autres programmes d'enseignement » (APE) à la SBE :
 - La sécurité dans les écoles
 - Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNE)
 - Périmètre comptable
- Changements au formulaire de données E « Dépenses et revenus par programme » afin de mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur les dépenses de gestion et le rapport sur les programmes concernant les frais juridiques. Des renseignements détaillés ont été fournis dans la pièce jointe de la note de service 2007 SB:31.
- Rapport sur le personnel enseignant-bibliothécaire et d'autre personnel. Une nouvelle annexe a été incorporée dans les formulaires afin de comparer les données sur le personnel enseignant-bibliothécaire et d'autre personnel avec celles de l'année précédente, avec des redressements pour tenir compte des modifications de l'effectif. Le gouvernement a annoncé des fonds supplémentaires pour le personnel de bibliothèque plus tôt cette année. Ces fonds, qui font partie des subventions pour les APE, permettent d'ajouter du personnel dans les bibliothèques scolaires.
- La sécurité dans les écoles. Les conseils doivent déclarer les dépenses liées à leurs programmes de sécurité dans les écoles dans la section « Soutien supplémentaire » du formulaire de données E. Le rapport sur la dotation en personnel dans l'annexe H a aussi été élargi afin d'ajouter une catégorie supplémentaire (Travailleur auprès des enfants et des jeunes) dans le groupe des professionnels et paraprofessionnels. Des changements semblables seront apportés aux données de la dotation en personnel dans les formulaires des états financiers de 2007-2008. Quand viendra le temps de produire les prévisions budgétaires révisées, le Ministère établira un rapport de reddition de comptes semblable à celui décrit ci-dessus pour le personnel enseignant-bibliothécaire et d'autre personnel.
- Annexe C. Nous incorporons un processus comparable à celui des états financiers selon lequel le Ministère entrera dans le SIFE certains totaux que les conseils auront inscrits dans cette annexe qui est en format Excel. Les conseils doivent par conséquent présenter leur annexe C au Ministère avant d'effectuer leur présentation dans le SIFE.
- Afin que le calcul des revenus de 2008-2009 soit plus exact, les formulaires comportent déjà au besoin des données précédentes extraites des prévisions budgétaires révisées de 2007-2008 présentées dans le SIFE et revues par le Ministère. Les conseils peuvent mettre les données à jour en utilisant les cellules dédiées aux redressements.

- En vue de faciliter l'examen des prévisions budgétaires, le lien du SIFE-Rapport contient un nouveau rapport en format Excel qui indique les avertissements découlant de la présentation dans le SIFE que les conseils doivent revoir et présenter accompagnés d'explications dans leur présentation des prévisions budgétaires.
- Le plan comptable uniforme a été mis à jour pour tenir compte des recommandations du Groupe de travail sur les dépenses de gestion et le rapport sur les programmes. La version révisée, applicable en septembre 2008, est affichée sur le site Web des rapports financiers et contient le résumé des mises à jour.

En ce qui concerne les conseils qui requièrent une couverture des engagements financiers pour les immobilisations, les liquidités de cette subvention seront retenues jusqu'à ce que le formulaire des liquidités pour les immobilisations soit rempli. Le Ministère vérifiera la cohérence entre le formulaire et la section 12. Si l'examen n'est pas terminé d'ici la fin août, le Ministère rajustera le calcul de la section 11 quand il examinera les prévisions budgétaires du conseil afin d'établir l'aide à la dette contractée à zéro jusqu'à ce que le formulaire des liquidités pour les immobilisations soit rempli. Veuillez noter que les conseils qui reçoivent des fonds pour les nouvelles places pour les élèves uniquement pour des éléments fixes (c.-à-d. pressions liées à l'effectif, redressement temporaire des immobilisations, etc.) ne sont pas admissibles au financement des engagements financiers pour les immobilisations.

Les conseils doivent transmettre leurs prévisions budgétaires de 2008-2009 dans le SIFE à <https://efis.edu.gov.on.ca/loginp.asp>, d'ici le 30 juin 2008.

Le directeur,



Andrew Davis

c.c. Directrices et directeurs de l'éducation